



ILLE-ET-VILAINE

## ARRETE DU MAIRE

N° 088/2023

### ARRETE PORTANT CONSIGNATION Préemption parcelle AB 41 – 16, rue des Fontaines

Le Maire de la Commune de CREVIN,

Vu l'article L. 213-4-1 du code de l'urbanisme prévoyant que, en cas de préemption, "le titulaire du droit de préemption doit consigner une somme égale à 15 % de l'évaluation faite par le directeur départemental des finances publiques" ;

Vu la décision du Maire n°2023-01 en date du 10 janvier 2023, portant préemption de la parcelle cadastrée section AB numéro 41, à CREVIN ;

Vu l'avis du service des Domaines du 17 novembre 2022 estimant la valeur de ce bien à 235 000 € avec une marge d'appréciation de 10% ;

Vu la saisine du juge de l'expropriation par courrier recommandé daté du 16 février 2023, aux fins de fixation judiciaire de la valeur du bien préempté ;

## ARRETE

- Article 1 :** En application des dispositions de l'article L. 213-4-1 du code de l'urbanisme, la somme de 35 250 € est consignée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Article 2 :** Les fonds consignés sont libres de toute charge.
- Article 3 :** Cette somme sera déconsignée sur le fondement d'un arrêté de déconsignation pris ultérieurement sur le fondement de l'article L. 213-4-2 du code de l'urbanisme.
- Article 4 :** Les fonds sont bonifiés d'un taux fixé par décision du Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations prise après avis de la commission de surveillance et revêtue de l'approbation du Ministre chargé de l'Economie.
- Article 5 :** Les intérêts correspondants à la déconsignation de la somme de 35 250 € seront versés au bénéfice de la commune de CREVIN.
- Article 6 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 7 :** Monsieur le Directeur Général des services, Monsieur le Receveur municipal, Monsieur le Directeur de la DRFIP de l'Ille-et-Vilaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

A CREVIN, le 12 avril 2023

Envoyé en préfecture le 12/04/2023  
Reçu en préfecture le 12/04/2023  
Affiché le **12 AVR. 2023**  
ID : 035-213500903-20230412-AR2023088-AR



Le Maire,  
Daniel GENDROT